



travailler 15 jours avant signature du contrat

Par **lizbett**, le **16/01/2012** à **15:47**

Bonjour,

voilà mon souci, j'ai passé un entretien dans un cabinet médical ainsi qu'un essai d'une matinée. Ils ont décidé de me garder pour le poste mais ils m'ont demandé de venir me former pendant 15 jours avant la date de signature de mon contrat.

La formation n'est pas de l'observation et ils me mettent sur un poste de travail. Tout cela bien sûr sans rémunération. Est-ce légal? Je ne pense pas travailler gracieusement! merci de me donner votre avis sur la question.

Par **P.M.**, le **16/01/2012** à **17:51**

Bonjour,

Il faudrait essayer de recueillir toute les preuves comme quoi vous avez commencé à travailler car vous pouvez prétendre que vous êtes en CDI sans période d'essai...